

ARS

R02-2023-10-17-00002

20231017-ARS-MARTINIQUE-DOSA-Arrêté
206-détermination zones caractérisées par offre
insuffisante accès aux soins profession médecin

ARRETE ARS / 2023 /N° 206

relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin, conformément à l'article L.1434-4 du code de la santé publique

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA MARTINIQUE

Vu le code de l'éducation nationale, notamment son article L. 632-6 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1434-4 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-14-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1511-8 ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 151 ter ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 ;

Vu le décret n° 2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ou dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Anne BRUANT-BISSON, en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de Martinique à compter du 30 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2021 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu la concertation organisée avec les représentants des professionnels de santé concernés et les représentants des collectivités territoriales de Martinique le 10 juillet 2023 ;

Vu l'avis rendu par la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) de la Martinique, le 9 octobre 2023.

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »

CS 80656

97263 FORT DE FRANCE CEDEX

Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)

Mél : gaelle.laurier@ars.sante.fr

Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/

ARRÊTE

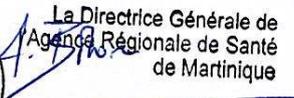
Article 1er – Les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin, déterminées conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2021 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1^o de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique, figurent en annexe 1 du présent arrêté et sont illustrées en annexe 2 .

Article 2 – Les zones d'intervention prioritaire sont éligibles aux aides conventionnelles, prises en application des articles L. 162-14-1 et L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale, aux aides du b du 2^o du I de l'article D. 162-30 du code de la sécurité sociale, aux aides prévues aux articles L. 632-6 du code de l'éducation, L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales, 151 ter du code général des impôts, L. 1435-4-2 à L. 1435-4-5, L. 1435-5-1 à L. 1435-5-4 du code de la santé publique.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et de la prévention, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication, et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France, dans le même délai.

Article 4 – La Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la Martinique. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa publication au RAA.

Fait à Fort de France, le **17 OCT. 2023**

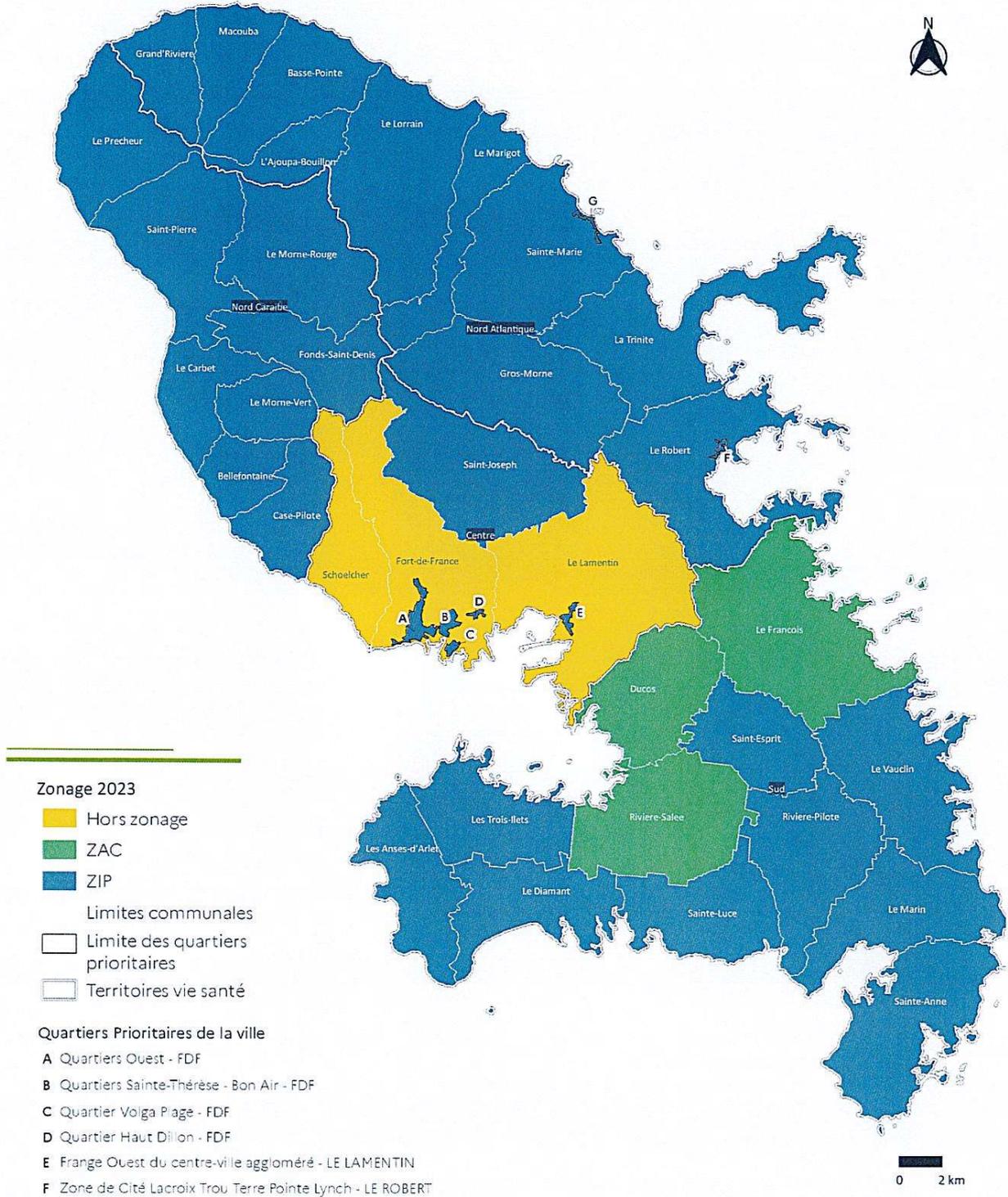
 La Directrice Générale de
Agence Régionale de Santé
de Martinique

Anne BRUANT-BISSON

ANNEXE 1

Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession de médecin en Martinique.

Territoire de vie-santé	Nom de la Commune	Code commune INSEE	Population de la commune	Type de Zone
Bellefontaine	Bellefontaine	97234	1 858	ZIP
Case-Pilote	Case-Pilote	97205	4 475	ZIP
Ducos	Ducos	97207	17 504	ZAC
Fonds-Saint-Denis	Fonds-Saint-Denis	97208	661	ZIP
Fort-de-France	Fort-de-France	97209	75 286	Hors zonage
Gros-Morne	Gros-Morne	97212	9 758	ZIP
Le Carbet	Le Carbet	97204	3 424	ZIP
Le Diamant	Le Diamant	97206	5 447	ZIP
Le François	Le François	97210	16 082	ZAC
Le Lamentin	Le Lamentin	97213	39 628	Hors zonage
Le Marin	Le Marin	97217	8 647	ZIP
Le Morne-Rouge	Le Morne-Rouge	97218	4 635	ZIP
Le Morne-Vert	Le Morne-Vert	97233	1 806	ZIP
Le Prêcheur	Le Prêcheur	97219	1 291	ZIP
Le Robert	Le Robert	97222	21 627	ZIP
Le Vauclin	Le Vauclin	97232	8 552	ZIP
Les Anses-d'Arlet	Les Anses-d'Arlet	97202	3 630	ZIP
Les Trois-Îlets	Les Trois-Îlets	97231	7 194	ZIP
Rivière-Pilote	Rivière-Pilote	97220	11 675	ZIP
Rivière-Salée	Rivière-Salée	97221	11 780	ZAC
Sainte-Anne	Sainte-Anne	97226	4 464	ZIP
Sainte-Luce	Sainte-Luce	97227	9 425	ZIP
Sainte-Marie	L'Ajoupa-Bouillon	97201	1 736	ZIP
Sainte-Marie	Basse-Pointe	97203	2 727	ZIP
Sainte-Marie	Grand Rivière	97211	554	ZIP
Sainte-Marie	Le Lorrain	97214	6 713	ZIP
Sainte-Marie	Macouba	97215	1 034	ZIP
Sainte-Marie	Le Marigot	97216	3 078	ZIP
Sainte-Marie	Sainte-Marie	97228	14 843	ZIP
Sainte-Marie	La Trinité	97230	11 860	ZIP
Saint-Esprit	Saint-Esprit	97223	10 120	ZIP
Saint-Joseph	Saint-Joseph	97224	16 137	ZIP
Saint-Pierre	Saint-Pierre	97225	4 107	ZIP
Schœlcher	Schœlcher	97229	19 467	Hors Zonage

Territoire de vie-santé	Commune	Quartiers prioritaires de la ville	Code commune INSEE	Type de zone
Fort-de-France	Fort-de-France	Haut Dillon	97209	ZIP
Fort-de-France	Fort-de-France	Volga Plage	97209	ZIP
Fort-de-France	Fort-de-France	Sainte-Thérèse	97209	ZIP
Fort-de-France	Fort-de-France	Ouest Fort-de-France	97209	ZIP
Le Lamentin	Le Lamentin	Frangé Ouest du Centre Ville	97213	ZIP
Le Robert	Le Robert	Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch	97222	ZIP
Sainte-Marie	Sainte-Marie	Tombolo city	97228	ZIP



Sources : ARS Martinique 2023, ©IGN BDTOPO® - Réalisation : ARS Martinique 09/2023